

Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés ⁱ

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le règlement suivant :

- *Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés.*

Ce règlement vise à actualiser le Règlement sur les instruments dérivés, RLRQ, c. I-14.01, r. 1 (le « Règlement »), afin de l'adapter à l'évolution du marché des dérivés en y apportant les trois modifications suivantes :

1. Il modifie les exigences en matière de formation, scolarité et expérience pour le représentant-conseil, le représentant-conseil adjoint ou le chef de la conformité d'un gestionnaire de portefeuille en dérivés à l'occasion de leur inscription en dérivés auprès de l'Autorité;
2. Il élargit la portée de l'article 11.14 du Règlement aux dispositions concernant l'agrément, et ce aux mêmes conditions que celles actuellement prévues au sujet de l'inscription à titre de courtier ou de conseiller en dérivés;
3. Il modifie les informations que la personne agréée ou qui demande l'agrément doit transmettre à l'Autorité et à ses contreparties. Ces informations incluent l'exigence pour la personne agréée de transmettre à ses contreparties le pourcentage de comptes clients qui ont été rentables au cours de son exercice précédent.

Au vu des commentaires reçus à la suite de la consultation du 14 janvier 2016, l'Autorité souhaite revoir le mécanisme par lequel l'Autorité reçoit des informations sur les personnes qui agissent exclusivement à titre d'opérateur en couverture, lorsque ces personnes se prévalent de leur qualité de contrepartie qualifiée. L'Autorité entend publier une nouvelle proposition de modification du Règlement prochainement.

Avis de publication

Le règlement a été pris par l'Autorité le 27 avril 2016, a reçu l'approbation ministérielle requise et entrera en vigueur le **5 juin 2016**.

L'arrêté ministériel approuvant le règlement a été publié dans la Gazette officielle du Québec, en date du 1er juin 2016 et est reproduit ci-dessous.

Le 2 juin 2016

ⁱ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec